



Étaient présents sur place :

Adèle Gonçalves – Conseil régional Île-de-France
André Lantz – Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron, Association des Lépidoptéristes de France, Opie
Bastien Moreira Pellet – DRIEAT
Charlotte Giordano – CPIE des Boucles de la Marne
Christine Prat – NaturEssonne
Dominique Amon-Moreau – Office national des forêts
Fanny Harinck – Opie
Gaëlle Sobczyk Moran – Opie
Lauriane Quiblier – Conseil régional Île-de-France
Luc Manil – Association des Lépidoptéristes de France
Maëlle Bouchez – DRIEAT
Marine Poupin – CPIE des Boucles de la Marne
Raphaël Vandeweghe – Opie
Romain Guittet-Chaleux – NaturEssonne
Xavier Japiot – Ville de Paris

Étaient présents en visio :

Alexis Borges – Opie
Alienor Miscopein – Chambre d'agriculture d'Île-de-France
Arnaud Bak – PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Benjamin Fougères – Référent lépidoptères-rhopalocères sur GeoNat'IdF
Camille Huguet – naturaliste intervenante lors du COPIL
Carole Rainsard – Conseil départemental du Val-de-Marne
Céleste Rovere - DRIEAT
Coralie Verdier – Conseil régional Île-de-France
Emir Kort – Île-de-France Nature
Olivier Pratte – Île-de-France Nature
Guillaume Larregle – ANVL
Jean-Luc Hercent – PNR Oise-Pays de France
Jessica Stonina – DDT de Seine-et-Marne
Julie Penneteau – NaturEssonne
Maëlle Ladislas – PNR du Vexin Français
Marion Parisot – Association ROSELIÈRE/Conservatoires d'espaces naturels d'Île-de-France
Sébastien Sibley – Ecosphere
Sixtine Le Rasle – Chambre d'agriculture d'Île-de-France
Stéphanie Varizat – Seine et Marne Environnement
Sylvestre Plancke – Conseil départemental de Seine-et-Marne
Théo Vansteenkeste – DDT de l'Essonne
Thierry Roy – Naturaliste indépendant

Les présentations liées au compte rendu sont disponibles via le lien suivant :

<https://papillons.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2024/02/Pr%C3%A9sentations-COPIL-r%C3%A9gional-%C3%8Ele-de-France-16.11.23.pdf>

Introduction par l'animation du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour par Gaëlle Sobczyk Moran.

Présentation du contexte, des objectifs ainsi que le choix des espèces pour le Plan national d'actions. Mise en avant des actions réalisées depuis le lancement du plan :

Le STERF : développement d'outils en lien avec l'eBMS (Butterfly monitoring scheme) notamment la traduction du site internet (<https://butterfly-monitoring.net/fr>) et de l'application en français. Cette avancée permet la saisie en direct des révélés via l'application mobile Butterfly count. En parallèle, une formation a été préparée et testée pour apprendre à mettre en œuvre le STERF. Cette formation peut être déclinée en région afin de former le réseau d'acteurs local.

Actions sur l'Hermite : réalisation d'une [fiche enquête](#) sur cette espèce ainsi qu'une [synthèse bibliographique](#) disponible sur le site du PNA.

L'indicateur papillons : cet [indicateur de disparitions départementales des espèces de papillons françaises](#) traduit les disparitions et les découvertes départementales pour les espèces de papillons diurnes. Cet indicateur a fait l'objet de la réalisation d'un poster présenté au Symposium international sur la conservation des papillons. Un article sera proposé prochainement dans la revue *Natura*.

Ateliers visio-thématique : des ateliers sur diverses thématiques sont proposés chaque année. En 2023, 3 ateliers ont été mis en place :

- [protocoles de suivis des papillons](#) : quel protocole choisir pour quelle analyse ?
- [rédaction de cahiers de gestion pour les papillons](#) en partant d'une espèce concrète : le Fadet des tourbières
- thématique de la réintroduction d'espèces : comment faire, comment s'organiser, comment organiser les dossiers de dérogation et présentation d'exemples (CR à venir).

Recensement des actions de gestion : Deux [formulaires créés](#) sur le site internet du PNA permettent de transmettre efficacement les actions mises en œuvre sur les espèces de papillons prioritaires.

Mise à jour d'une mallette pédagogique de la FCPN « A la rencontre des papillons » : mise en place de l'activité Kiquimank et actualisation du cahier technique.

De nombreux outils sont déjà disponibles sur le site du PNA :

10 [vidéos](#) disponibles, [Fiches espèces](#) avec infos générales, [Page ressources](#) avec ajouts réguliers des documents transmis, [Page d'actualités](#), [Page dédiée au Sterf](#) et [Lettres d'informations du PNA](#). Envoi de posters d'espèces du PNA sur demande.

Site du PNA : <https://papillons.pnaopie.fr/accueil/>

Depuis le Copil, une nouvelle vidéo, tournée en Île-de-France, a été publiée.



Bastien Moreira Pellet fait remarquer que certaines espèces du Plan national ne sont pas menacées en Europe alors que d'autres espèces menacées à l'échelle européenne ne sont pas prises en compte et trouve ça dommage. Il demande également si l'ajout des espèces de la DHFF est une bonne idée étant donné qu'elles sont déjà prises en compte par Natura 2000.

Raphaël répond que l'ajout des espèces DHFF permet d'inclure les animateurs N2000 aux actions portées par le plan et d'agir sur les espèces prioritaires en région sur le zonage Natura 2000.

Luc Manil ajoute qu'il est important de prendre en compte l'évolution des populations, aussi bien les disparitions que les apparitions. Ces dernières sont souvent négligées.

Présentation de la première phase d'animation du Plan régional d'actions par Raphaël Vandeweghe

Présentation de la mise en œuvre du plan sous la forme d'un tableau synthétique.

Mise en œuvre du Plan régional

Sortie et diffusion du Plan régional d'actions en juin 2022 pour faire connaître le plan auprès du réseau d'acteurs d'Île-de-France en partenariat avec l'ARB ÎdF. **Participation aux réflexions et travaux menés par l'animation nationale** (comité de pilotage, séminaire et les groupes de travail). Réalisation du 1^{er} comité de pilotage.

Animer l'amélioration des connaissances

Développement du STERF en Île-de-France par l'accompagnement de gestionnaires sur la mise en œuvre du protocole en cohérence avec leurs sites. Développement d'un module dédié dans le cadre de l'École régionale d'entomologie (ERE).

Mise en place d'une **enquête participative sur la Lucine** (*Hamearis lucina*) depuis 2 ans via la production d'outils et notamment un [Poster de l'enquête \(imprimable au format A3\)](#). Cette enquête a été relayée par un large réseau d'acteurs en région. Un premier bilan des 2 années montre que l'enquête a permis la reprise d'une dynamique d'observation de cette espèce, encore sous détectée. Il y a d'ailleurs une nette augmentation du nombre de personnes qui produisent des observations. Il est à noter que des données de « non-observation » ont été renseignées sur la base de données régionale lorsqu'une recherche spécifique n'a pas permis d'observer l'espèce.

Soutenir les initiatives et développer les réseaux régionaux

Un **recensement des actions sur les espèces prioritaires** de notre région a été réalisé. Une dizaine d'actions ont été transmises. N'hésitez pas à transmettre vos actions par mail (raphael.vandeweghe@insectes.org).

En 2022 et 2023, participation de l'Opie à la **réalisation d'Atlas de la biodiversité communal** afin de porter à connaissance la biodiversité et les enjeux sur les lépidoptères diurnes auprès des usagers et élus du territoire.

L'Opie contribue activement à la **révision de la Liste des insectes protégés en Île-de-France**, projet porté par la DRIEAT.

Structurer les approches régionales de conservation

L'animation régionale continue à **être en appui des acteurs francilien pour la prise en compte des papillons de jours prioritaires** (accompagnement gestionnaires, réponses aux sollicitations et participations aux comités).

Intégrer les besoins des papillons dans les pratiques agricoles

Partage des bonnes pratiques de gestion en fonction des besoins spécifiques des espèces. **Mise en avant des outils contractuels** pour préserver les populations de papillons prioritaires notamment auprès des animateurs N2000 (MAEC, MAET).

Développer les formations locales intégrant connaissance, suivi et préservation des papillons de jour

Les formations via l'École régionale d'entomologie (ERE) sont dispensées chaque année via deux cycles adaptés. Le premier est dispensé pour les débutants, le second est destiné aux naturalistes désireux de se perfectionner sur la thématique. Des modules sur l'identification des papillons régionaux (également les taxons difficiles) ainsi que sur le suivi des papillons sont déployés et mis à jour chaque année.

Adèle Gonçalves demande si l'Opie est une structure porteuse dans le cadre des ABC. Elle indique que de nombreux ABC sont financés par la Région et demande si l'Opie peut être indiqué comme contact potentiel.

Raphaël Vandeweghe répond que l'Opie s'est associé dans le projet d'ABC dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse via une convention de partenariat. L'Opie a contribué à l'élaboration, la mise en œuvre et à la restitution de ces ABC. L'Opie peut être contacté notamment via le [mail](#) de l'animateur régional dans le cadre de l'animation des Plans régionaux d'actions.

Charlotte Giordano attire l'attention sur le fait que l'enquête Lucine ne touche que les naturalistes connaisseurs du sujet et très peu les non-initiés. Il faut notamment pouvoir amener du public sur les sites appropriés pour toucher davantage de personnes.

Christine Prat ajoute que c'est dommage d'animer une sortie spécifique pour espérer voir cette espèce rare et ne rien voir.

Raphaël V répond qu'en effet l'enquête est destinée à des naturalistes connaisseurs, le choix a été fait de mettre un coup de projecteur sur cette espèce dont il y a un défaut de connaissance en IdF. Il ajoute qu'en termes d'animation, proposer une sortie papillons au sens large semble plus pertinent et que la Lucine restera un bonus si elle est observée.

Guillaume Larregle demande si les autorisations collectives de capture des espèces protégées sont toujours d'actualité. Raphaël V répond que oui et que c'est une des missions du Plan de permettre aux producteurs de données de pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Maëlle Bouchez ajoute que la nouvelle liste d'espèces protégées regroupera près de 400 espèces et que ce travail est nécessaire pour permettre notamment aux professionnels de travailler dans de bonnes conditions.

Olivier Pratte prend ensuite la parole pour présenter un retour d'expérience positif d'une action concrète du Plan par l'accompagnement d'Île-de-France Nature par l'Opie sur la réserve naturelle de la boucle de Moisson. Ces actions se sont articulées autour de la mise en place d'un suivi entomologique pour suivre les enjeux ainsi que la formation des agents pour la reprise du suivi en interne. En revanche, il se questionne sur la nécessité de faire du STERF dans les réserves et ne sait pas s'il y a suffisamment ou trop de STERF dans ces espaces. Il ajoute qu'une stratégie d'échantillonnage à l'échelle régionale notamment avec le réseau RNF serait souhaitable. Raphaël V répond que le bilan national du STERF devra être décliné à l'échelle régionale pour rendre compte de l'efficacité et la couverture du suivi. Mais globalement, il manque des points de suivi dans et hors des sites protégés. Gaëlle Sobczyk Moran demande à Olivier si le STERF est réalisé tous les ans. Olivier répond que les équipes suivent les transects un an sur deux.

Charlotte G demande si un travail sur les habitats favorables aux papillons est prévu. Raphaël V répond que ce travail ne sera réalisé que sur les stations connues et pas sur les stations potentielles via un dispositif type carte d'alerte. Charlotte G demande s'il serait possible d'avoir un SIG avec les habitats des papillons d'intérêt. Raphaël V dit que ce travail doit plutôt se faire à l'échelle locale puis potentiellement repris dans une synthèse régionale.

- ➔ **Le réseau souhaiterait une dérogation de capture groupée d'espèces protégées. Ce travail sera mené dans le cadre du PRA, courant 2024.**
- ➔ **N'hésitez pas à nous faire remonter les actions (connaissances, gestion, restauration) que vous portez par mail (raphael.vandeweghe@insectes.org)**
- ➔ **Vous pouvez postuler à l'ERE. [Cliquez ici](#).**

Présentation des Actions menées pour la conservation du Cuivré des marais sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » par Charlotte Giordano et Marine Poupin

Présentation et contexte en zone Natura2000 de la Vallée du Petit Morin qui est située au nord-est de la Seine et Marne. Les acteurs du site Natura2000 sont les suivants : Communauté de Communes des 2 Morin (structure porteuse) - Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (animateur de la partie milieu aquatique) - CPIE des Boucles de la Marne (animateur de la partie milieu terrestre) - Fédération de chasse de Seine-et-Marne (animateur MAEC). Sur ce site de 3589 ha, il y a 9 communes, 13 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire dont le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Concernant ce papillon, **un état des lieux de la connaissance a été réalisé**. Cet état des lieux a permis la mise en place d'un suivi de l'espèce sur la zone Natura 2000. Pour cela, un important travail préparatoire de prise de contact avec chaque exploitant/propriétaire pour accord de passage pour les sensibiliser (environ 20 jours).

Les parcelles suivies ont d'abord fait l'objet d'un **repérage de la plante hôte** qui est le Rumex **et des plantes nourricières** (menthes, salicaires, pulicaires...). Au total 13 jours ont été alloués au suivi de terrain regroupant 1 à 3 passages sur 56 parcelles. Au mois de mai, correspondant à la première génération, les adultes ont été recherchés et de fin juillet à septembre, les adultes, les chenilles et les pontes ont été recherchés. Lorsque des chenilles/pontes ont été trouvées un piquet de bambou avec de la rubalise a été planté. En 2023, ont été observés : **117 œufs, 2 chenilles, 17 adultes** (10 femelles et 7 mâles). Les parcelles où les observations ont été faites ont divers usages : jachères, prairies pâturées, mélanges de couvert herbacé et des parcelles privées ayant soit des agriculteurs exploitants, soit des propriétaires ou des parcelles communales.

De nombreuses actions ont été menées sur le territoire avec les acteurs volontaires. Tout d'abord des fiches de gestion au cas par cas proposent d'aménager les pratiques sur une parcelle pour une meilleure prise en compte du Cuivré des marais. Des panneaux d'informations du grand public ont été installés pour communiquer autour des pratiques de fauche tardive notamment. Certaines parcelles ont fait l'objet d'un plan de gestion adaptative à Saint-Cyr-sur-Morin. De plus, des zones d'évitement de broyage ont été mises en place grâce au piquets installés lors du suivi. Enfin, un retour d'expérience sur l'articulation PAC-MAEC-N2000 auprès des services administratifs a été réalisé soulignant des incohérences entre cahiers des charges PAC/MAEC et gestion adaptée au Cuivré des marais (date de fauche, absence zones refuges, pas d'intégration des plantes nourricières dans les suggestions de semis, fauche non spécifiquement recommandée vis-à-vis du broyage...)

Les deux présentatrices concluent leur présentation en indiquant les points positifs du travail d'animation réalisé (Poursuite de l'amélioration des connaissances, Découverte de nouveaux sites de reproduction, Sensibilisation des communes, exploitants et propriétaires...) mais également les freins/points d'amélioration (Réticences et inquiétudes des agriculteurs liées à la PAC, Difficultés d'échange et de concertation avec les services Agriculture de la DRIAFF et DDT...) et les pistes d'actions pour 2024 (Organisation réunion commune (animateurs, DDT, DRIAFF, DRIEAT, Région), Prospection de nouvelles parcelles et suivi des sites, Veille foncière en lien avec le CEN Île-de-France...).

Luc M demande pourquoi le fauchage est alterné. Charlotte G répond qu'en cas de contrôle de la DDT les agriculteurs pense qu'une zone refuge permanente réduira les financements alloués.

Guillaume L insiste sur le fait que la coupe ou le broyage doit être fait en fin de saison. La fauche est importante pour éviter l'eutrophisation et l'enfrichement. La fauche régulière est nécessaire une fois à une fois et demie par an. Les zones refuges ne doivent pas être 2 à 3 ans sans fauche et les zones refuges peuvent changer tous les ans. Charlotte Giordano répond en expliquant que les parcelles sont découpées en plusieurs secteurs et que chaque secteur est fauché au moins une fois tous les deux ans.

André Lantz alerte sur le fait que la fauche tardive des plantes nourricières peut avoir un impact sur le nourrissage des adultes. Charlotte apporte des éléments sur le fait que les plantes nourricières sont renseignées et cartographiées dans leur suivi de parcelles.

Sixtine Le Rasle propose de modifier la hauteur de coupe étant donné que les œufs du Cuivré peuvent être déposés plus en hauteur sur la plante. Charlotte dit qu'une hauteur de coupe de 15 à 20 cm est préconisée. Les agriculteurs ne souhaitent pas intervenir 2 fois : ils passent donc en juin-juillet pour le foin et en fin de saison sur les jachères.

Thierry Roy indique qu'une fauche lorsque les rumex sont haut et en croissance est plus dommageable aux œufs et chenilles car ils peuvent alors se trouver en haut des plantes. Pour autant, avec une fauche entre début et mi-juillet, les Rumex vont repousser rapidement, tendre à dominer la végétation et développer des feuilles accessibles pour les pontes de la génération du mois d'août. Il regrette le fait de ne pas être en concertation avec l'animation du site N 2000 et d'avoir méconnaissance des informations qui se passent dans la Vallée.

Présentation de la mise à jour de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles via l'indicateur « Lépidoptères diurnes » par Camille Huguet

L'évaluation des habitats de conservation des habitats d'intérêt communautaire répond à une législation européenne ainsi qu'à une législation nationale. Dans ce but, le guide d'application outils d'aide à l'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux cite 12 indicateurs à l'échelle nationale dont les Lépidoptères diurnes – Indicateur 'espèces'. Cette méthode nationale, peu adaptée à notre région, a été révisée pour le contexte francilien.

La méthode d'échantillonnage est basée sur le Chronoventaire (ou STERF/RNF) en conseillant deux années de suivi.

Originellement, la méthode d'évaluation propose de comparer l'état observé à un état favorable théorique. Ceci revient à la comparaison d'une liste d'espèces observées à une liste d'espèces potentielles. A partir de ce procédé, une note est obtenue permettant de se situer entre des seuils correspondant à des catégories d'état de conservation.

La méthode d'évaluation nationale comprend les habitats optimaux pour chaque espèce : E1 : Pelouses sèches, E2 : Prairies mésiques, E5 : Ourlets, F3 : Fourrés. Chaque taxon a également un degré de spécialisation ou sténoécie :

- Liste 1 : Sp généralistes,
- Liste 2 : Sp moyennement généralistes,
- Liste 3 : Sp spécialistes, répartition généralement liée à l'habitat,
- Liste 4 : Sp spécialistes, répartition très localisée.

La méthode nationale propose des filtres successifs liés à un taux de présence significatif pour la liste 1, puis la liste 2, la liste 3 et la liste 4. Si le taux est atteint pour la première liste on valide le critère et il faut passer à la liste suivante.

Lors du test de la méthodologie nationale sur un premier réseau de sites, le traitement des données **n'a pas donné de résultat satisfaisant** du fait que de nombreux sites ne passaient pas le premier filtre et était donc non évaluable. Il a donc été décidé de mettre à jour la méthode par le réajustement des listes et des seuils.

Ce travail de mise à jour a été testé sur un réseau **de 12 pelouses situées dans le sud Seine-et-Marne**. Le protocole du Chronoventaire a été appliqué sur ces sites en 2020 et 2021.

En 2022, une réflexion sur la liste d'espèces théoriques a été menée grâce aux **référentiels et experts régionaux**. Les habitats optimaux ont été ajustés via l'habitat optimal pour les chenilles des Lépidoptères d'Île-de-France. Ont également été enlevées, les espèces dont les habitats étaient plutôt humides que secs dans la région. Les espèces dont l'analyse des pièces génitales était nécessaire pour la détermination ainsi que les espèces dont le statut de menace avait été évalué sous RE, DD, NA, ou dont l'indice de rareté était E ont été retirées. Ont été ajoutées, les espèces migratrices sous certaines conditions et les espèces de zygènes aux mœurs diurnes affiliées aux pelouses. Puis l'ensemble de la liste a été révisé à dire d'expert.

Une réflexion sur les seuils a été conduite sur la base du jeu de données avec **une notation affinée pour disposer de plus de nuances d'état de conservation entre les pelouses**.

Les résultats de l'évaluation de l'état de conservation ont été exposés pour 3 sites de pelouses afin d'illustrer la méthode révisée.

Camille Huguet conclut en disant que ce travail est perfectible et les valeurs-seuils sont à étoffer avec d'autres sites régionaux.

L'animation régionale souligne la qualité de la réalisation et encourage à utiliser et perfectionner ce protocole dans la région.

Charlotte G demande si les résultats ont donné lieu à des actions de gestion. Guillaume L répond que oui, notamment de la coupe de ligneux.

Charlotte G demande également à quel pas de temps le protocole et l'évaluation doivent-ils être reconduits ? Raphaël et Camille répondent qu'un pas de temps de 5 ans est préconisé (notamment par la PAC agropastorale) sauf si des travaux de restauration sont réalisés entre temps.

Fanny Harinck demande s'il y a eu un inventaire botanique des sites et si l'état de conservation botanique est corrélé à l'état de conservation par les espèces de papillons de jour. Camille indique que des transects pelouse sont réalisés mais les résultats n'ont pas été comparés. Gaëlle S M indique qu'un protocole de Chronocapture est en phase de test et que les états de conservation botaniques et des papillons de jour y sont comparés (FLAVIA APE). Julie Penneteau informe qu'un travail similaire va être réalisé par NaturEssone les résultats seront partagés.

Présentation de la révision de la liste des insectes protégées d'Île-de-France par Maëlle Bouchez

L'Île-de-France est la seule région dotée d'une liste d'insectes protégés en complément à la liste nationale. A ce jour, 22 espèces de rhopalocères et zygènes y sont inscrites. La révision de cette liste part du constat que la **liste de 1993 est obsolète** car elle inclue des espèces disparues, des espèces non-menacées par la méthode de l'IUCN et des espèces « ubiquistes », « vagiles » et « euryèces ». Il y a également l'absence d'espèces « menacées » selon UICN et il y a l'absence de protection des habitats. Objectifs de la révision est donc d'avoir **une liste pertinente et des habitats protégés**.

Ce travail s'est étalé de 2017 à 2023 allant de la préfiguration méthodologique et de l'application de la méthode sur les différents groupes (lépidoptères-rhopalocères et zygènes, odonates, orthoptères, coléoptères et lépidoptères hétérocères). La liste a été présentée en 2023 au CNPN. Ces étapes de révision se sont accompagnées de nombreux travaux concomitant (mises à jour des référentiels régionaux/présentations : aux réseaux professionnels des BE, gestionnaires d'espaces naturels et aux réseaux bénévoles amateurs, rédaction d'un article de vulgarisation pour la revue insectes/réunions de présentation et d'échanges avec différents bureaux de la DEB).

La méthode de révision de la liste s'est effectuée au travers de différents filtres :

- sélection liminaire : indigénat et/ou validité ;
- filtre n°1 : menace et/ou responsabilité ;
- filtre n°2 : critères d'exigences écologiques ;
- filtre n°3 : critères de fonctionnalité.

Ces filtres ont permis la constitution d'une liste proposée à la protection. Puis la liste finale doit être validée en intégrant l'arrêté ministériel de protection.

La nouvelle liste propose un total de **411 espèces proposées** contre 104 actuellement protégées en région (x4) dont 63 « gardées ».

Fortes attentes du réseau régional, notamment : les gestionnaires d'espaces naturels pour les évaluations patrimoniales ou encore la mise à jour des plans de gestion/les bureaux d'études et

opérateurs de compensation pour la caractérisation d'états initiaux ou l'élaboration de mesures compensatoires.

→ Un « Vademecum » sera produit par l'Opie et la DRIEAT. Ce document sera complété par la formation du réseau d'amateurs et professionnels tout en accompagnant des politiques publiques.

Charlotte G demande ce qui est sous-entendu dans la protection des habitats, notamment dans le cadre où des espèces protégées sont en milieu agricole ? Maëlle Bouchez répond que la liste d'espèces protégées est faite surtout pour encadrer les aménagements via les dossiers de dérogations et pas pour contraindre les agriculteurs. Charlotte G complète sa demande en prenant l'exemple du retournement des jachères qui est potentiellement de la destruction d'habitats. Quel discours tenir aux exploitants ? Bastien M P déclare que le ministère de l'agriculture est cosignataire donc devrait être d'accord. S'il n'y a pas d'état initial, il n'y a pas lieu de protéger. Pour l'arrêté Flore, il existe une exclusion pour les travaux agricoles mais c'est une clause fragile au niveau du droit et elle ne pourra pas être appliquée ici. Pas d'exclusion pour la faune lors d'état des lieux. C'est l'OFB qui a la charge de la police de l'environnement et la DRIEAT a la charge de faire la police au niveau de l'aménagement. Charlotte G demande si juridiquement les agriculteurs sont hors-la-loi ? Bastien M P ajoute qu'une étude de jurisprudence est à demander.

Guillaume L demande quand la liste sera efficiente ? Maëlle répond qu'il y aura un deuxième passage au CNPN début 2024 et donc une promulgation au journal officiel pas avant la mi-2024. *Mise à jour depuis la tenue du COPIL : le second passage en CNPN ne se fera pas avant mi-2024.*

Sébastien Sibley dit qu'il y avait déjà eu des échanges sur cette thématique en 2017. La capture des individus pour trouver les espèces protégées pour un but identifié doit être notifié directement dans l'arrêté. Maëlle B dit que la dérogation pour ce type de demande ne peut pas apparaître dans l'arrêté listant les espèces protégées. Bastien M P ajoute que le but est de rédiger des arrêtés simples à interpréter. En doctrine, la DRIEAT précisera l'utilisation de l'arrêté et le système de dérogation qui sera mis en place pour les naturalistes et bureaux d'études.

Sébastien S ajoute qu'il faut faire preuve de discernement pour pas que la liste fasse l'effet inverse que de protéger. Les espèces protégées étaient au départ des espèces parapluies. Quels minimas sont attendus dans les études ? A partir de quel moment une étude d'impact est acceptable ou complète ? Maëlle B dit qu'un guide des attendus par habitat sera rédigé avec l'Opie. Bastien M P dit qu'un guide d'application pour les Bureaux d'études sera réalisé et invite Sébastien Sibley à faire partie de ce groupe de travail.

Camille H dit que laisser à interprétation risque d'être plus facilement contestable. Bastien M P répond que le code de l'environnement est trop complexe et qu'il faut l'assouplir en décrivant l'utilisation de cet arrêté.

Sixtine Le Rasle revient sur le sujet de l'impact d'une telle liste sur les pratiques agricoles. Bien que l'arrêté vise plutôt l'établissement des états initiaux et les aménagements, l'OFB s'en saisira de façon plus large ensuite, notamment pour le contrôle des agriculteurs. L'OFB peut-il être associé dès aujourd'hui pour évaluer les conséquences sur les pratiques usagées en milieu agricole ? Une clause comme pour l'arrêté flore mériterait d'être étudiée. Maëlle B dit que cette clause de l'arrêté flore risque d'être supprimée en cas de révision. Bastien M P rassure en disant qu'un état initial est nécessaire, dans tous les cas.

Présentation des actions prioritaires 2024 pour l'animation du Plan régional d'actions par Raphaël Vandeweghe

L'animateur régional présente les actions nouvelles et également les actions à poursuivre en 2024.

Animer l'amélioration des connaissances

Promouvoir le développement du STERF en Île-de-France par l'accompagnement des acteurs volontaires et continuer la formation via l'Ecole régionale d'entomologie (ERE) et réaliser un premier bilan régional sur le STERF.

Continuer l'animation de l'enquête sur la Lucine pour profiter de la dynamique lancée sur les deux premières années de l'enquête.

Soutenir les initiatives et développer les réseaux régionaux

Faciliter la saisie des données de papillons de jour via une fiche didactique. Cette fiche sera disponible via l'observatoire des Rhopalocères et Zygènes de GeoNat'ÎdF.

Contribuer à une dynamique inter-régionale pour avoir des retours d'expérience via des temps d'échanges dédiés et développer des actions ou programmes communs pour la préservation des populations.

Structurer les approches régionales de conservation

Continuer à être en appui du réseau pour la prise en compte des papillons de jour : Développer les opportunités de préserver les populations de papillons de jour via le développement de partenariats/programmes ou la mise en contact d'acteurs et **accompagner les acteurs franciliens via le partage des bonnes pratiques de gestion.**

Préparation et réalisation **d'outils dédiés à la préservation des papillons de jours.** Mettre en place un **dispositif type carte d'alerte** pour alerter sur la localisation de populations de papillons prioritaires. Préparation d'une **boîte à outils sur la thématique des corridors écologiques** au travers des papillons de jour.

Sensibiliser et former un large panel d'acteurs

Développer les **formations locales intégrant connaissance, suivi et préservation** des papillons de jour. Notamment via des **modules spécifiques au sein de l'Ecole régionale d'entomologie** mais également via des **formations adaptées aux acteurs franciliens en fonction de leurs besoins.**

Informé, sensibiliser et porter à connaissance d'un large public via la rédaction d'une lettre d'information sur les actions menées dans notre région. Une exposition sur la préservation des papillons sera montée ainsi qu'une conférence sur les papillons de jour en partenariat avec l'ARB IdF.

L'ensemble de ces actions ont été rassemblées dans un tableau de synthèse.

➔ Le COPIL valide les actions prévues pour 2024.

